

EURAZEO

FCPI

EURAZEO PATRIMOINE 2024



Fonds Commun de Placement dans l'Innovation

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de sept (7) ans, soit jusqu'au 31 décembre 2031, pouvant être portée à neuf (9) ans sur décision de la société de gestion, soit jusqu'au 31 décembre 2033, sauf cas de déblocage anticipé prévu dans le règlement du Fonds.

Ce document est une présentation à caractère commercial. Veuillez vous référer au règlement de ce FCPI ainsi qu'à son document d'informations clés avant de prendre toute décision finale d'investissement

Eurazeo Global Investor

La société de gestion investit dans des PME technologiques **depuis 1999**, c'est un acteur incontournable du marché européen du capital-innovation notamment. Eurazeo a été nommée

En 2022, Eurazeo Global Investor est en France, **le deuxième Investisseur en Capital Innovation**, derrière la Banque Publique d'Investissement française

- **Equipe de l'année en capital innovation¹**
par Private Equity Magazine en 2023²
- **TOP 4 des investisseurs en capital croissance³ dans la région EMEA en 2020** par Sifted Financial Times
- **Numéro 1 des investisseurs européens en early & late stage**
par Crunchbase en 2019

43
FCPI/FIP gérés par EGI
(Eurazeo **Global Investor**) au
31/12/2023

pour un
encours de
1,2Mds€

Pionnier de l'investissement en
FCPI, Eurazeo Global Investor
représente en moyenne

1/3

de la collecte nationale
depuis 2015⁴.

EN **2023**
240M€
INVESTIS
(prise en compte des
FCPR/FCPI et FIP)
DANS
20 NOUVELLES
SOCIÉTÉS
ET
35 ADD-ONS
(Réinvestissement)

Une offre dédiée à la clientèle privée

Depuis plus de 20 ans, nous rendons le capital-investissement accessible aux investisseurs privés, notamment via des fonds commun de placement dans l'innovation (FCPI). **Ces fonds investissent aux côtés des véhicules dédiés aux clients institutionnels comme les assureurs, les banques ou les fonds de pension.**

Les particuliers accèdent ainsi aux mêmes opportunités d'investissement, grâce à des véhicules adaptés à leurs besoins et contraintes.

Les informations contenues dans cette brochure ne constituent pas un conseil en investissement, qui suppose une évaluation préalable de chaque situation personnelle. **La société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le risque de perte en capital que présente un investissement dans un FCPI ; le capital investi au départ peut ne pas être intégralement restitué à l'issue de l'investissement.**

Ce document est une présentation à caractère commercial. Veuillez vous référer au règlement de ce FCPI ainsi qu'à son document d'informations clés avant de prendre toute décision finale d'investissement

¹ Le capital innovation correspond au secteur d'investissement ciblant les startups ou très jeunes entreprises qui développent de nouvelles technologies, produits ou services

² Private Equity Magazine, Les classements 2023, Fonds de Venture

³ Le capital croissance correspond au secteur d'investissement ciblant les entreprises déjà établies mais en phase d'expansion

⁴ Etude France Invest 2022 - FIP et FCPI : des levées stables en 2022

Stratégie

Le FCPI Eurazeo Patrimoine 2024 s'adresse à des investisseurs qui souhaitent diversifier leur patrimoine en investissant sur le long terme dans des entreprises innovantes¹ non cotées, majoritairement situées en France, et bénéficière, sous conditions, d'une réduction d'impôt sur le revenu en 2025 et d'une exonération d'IR sur les sommes distribuées par le Fonds et les plus-values éventuelles réalisées lors du rachat ou de la cession des parts du Fonds. Ces avantages sont accessibles en contrepartie d'un risque de perte en capital et d'une durée de blocage de 7 ans minimum, soit jusqu'au 31 décembre 2031.

Cette durée de blocage peut être portée à 9 ans sur décision de la Société de gestion, soit jusqu'au 31 décembre 2033. Sauf exceptions décrites dans le Règlement, l'investisseur ne peut demander le rachat de ses parts pendant la durée de vie du FCPI.

Une équipe de gestion expérimentée au cœur du processus d'investissement des FCPI

Depuis plus de 20 ans, nous misons sur des entrepreneurs à potentiel que nous jugeons talentueux et rendons possible leurs projets ambitieux. Nous accompagnons des fondateurs visionnaires et leurs équipes afin de créer, ensemble, les champions de demain. Le cœur de métier de cette équipe consiste à financer les entreprises depuis leur création jusqu'à leur introduction en bourse ou leur cession à un grand groupe.

Les entreprises sélectionnées répondent à des critères d'investissement établis par la société de gestion, comprenant notamment :

- Leur positionnement sur leur marché,
- Leur attractivité – selon l'équipe – et leur stratégie de développement,
- Leur capacité d'innovation,

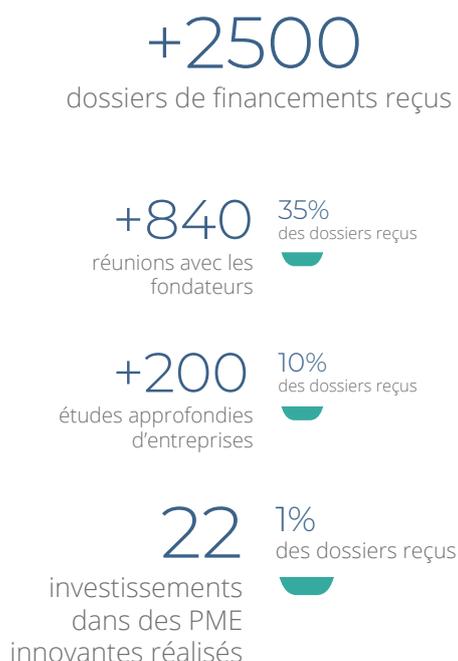
- Le potentiel de son équipe dirigeante,
- Les perspectives d'évolution du marché concerné, et,
- Les perspectives de sortie.

Depuis 1999, l'équipe a investi 2,6Mds€ dans 466 sociétés innovantes grâce aux FCPIs.

Pour le FCPI Eurazeo Patrimoine 2024, l'équipe a pour objectif de sélectionner entre 25 et 30 entreprises considérées par la société de gestion à l'issue d'une étude rigoureuse, comme étant les meilleures opportunités sur ce segment de marché. L'équipe applique un processus de sélection rigoureux, avec un très fort taux de sélectivité :

Activité 2023 de l'équipe venture capital :

Tous fonds confondus (FCPI et fonds institutionnels).



Facteurs de risques

L'investissement dans ce type de société comporte des risques, notamment d'**illiquidité des actifs² et de perte en capital**. Il est essentiel que l'investisseur en prenne connaissance dans le Règlement et le DIC du Fonds.

Le Fonds n'est pas un fonds à capital garanti. Il est donc possible que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

La performance du Fonds dépendra en grande partie des entreprises innovantes dans lesquelles le portefeuille est investi. L'évolution de ces sociétés pourrait être affectée par des facteurs défavorables et en conséquence, entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

¹ Le caractère innovant d'une entreprise s'apprécie soit en fonction de ses dépenses de recherche, soit en fonction de la création de produits, procédés ou techniques innovants appréciés par Bpifrance.

² Le FCPI Eurazeo Patrimoine 2024 investissant principalement dans des entreprises non cotées, les titres qu'il détient sont peu liquides. Dès lors, il ne peut être exclu que le FCPI éprouve des difficultés à céder ses participations, ce qui pourrait entraîner une baisse de la performance du FCPI.

Caractéristiques du FCPI Eurazeo Patrimoine 2024

disposant de l'agrément AMF n°: FCI20240569 en date du 23/08/2024

Période de souscription : jusqu'au 31/12/2024	Durée de vie : 7 ans prorogables de 2 x 1 an sur décision de la Société de gestion
Minimum de souscription : 1 000€ soit 10 parts*	Valeur nominale d'une part : 100€
Fréquence de valorisation et de reporting : Semestrielle	Classification SFDR : Article 8
Rachats : non autorisés, hors cas exceptionnels prévus par le Règlement	Code ISIN part A : FR001400QX31
Société de gestion : Eurazeo Global Investor	Dépositaire : Société Générale

* ce montant est hors droits d'entrée éventuels de 5% maximum du montant de la souscription.



Frais de fonctionnement du FCPI Eurazeo Patrimoine 2024

L'attention des souscripteurs est appelée sur le niveau des frais maximum auxquels est exposé le FCPI. Les frais mentionnés dans le tableau sont retenus « toutes taxes comprises ».

CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS	Taux maximum de frais annuels moyens (TFAM) gestionnaire et distributeur	Dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée et de sortie	0,56 %	0,56 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,25 %	1,20 %
Frais de constitution du FCPI	0,03 %	0 %
Frais non récurrents de fonctionnement liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,03 %	0 %
Frais de gestion indirects	0,04 %	0 %
Total	3,91 %	1,76 %

Fiscalité applicable

La note fiscale du FCPI, qui vous est remise lors de la souscription, détaille les conditions à remplir pour bénéficier de ces avantages fiscaux.

Le FCPI Eurazeo Patrimoine 2024 investira dans les secteurs clés de l'innovation.

92% (minimum) entreprises innovantes en France et en Europe / 8% (maximum) Placements diversifiés

L'investisseur bénéficie d'une réduction d'impôt sur le revenu en 2025 à hauteur de 16,56% de l'investissement réalisé dans le FCPI Eurazeo Patrimoine 2024

	Contribuable Célibataire, Veuf ou divorcé	Contribuable marié ou PACSÉ soumis à une imposition commune	
Investissement maximal (hors droits d'entrée) ouvrant droit à la réduction d'impôt sur le revenu	12 000€	24 000€	16,56% de réduction d'impôt sur le revenu
Réduction d'impôt sur le revenu en 2025 au titre d'un versement réalisé en 2024 dans le FCPI Eurazeo Patrimoine 2024	1 987€	3 974€	

En contrepartie de la conservation des parts du Fonds pendant la durée de blocage du fonds (soit en principe pendant 7 à 9 ans à compter de la souscription), l'investisseur ne peut, sauf exceptions décrites dans le Règlement, demander le rachat de ses parts.

réduction d'impôt sur le revenu en 2025 à hauteur de

16,56%

de l'investissement réalisé en 2024

À la sortie, et sous réserve que les conditions décrites dans la note fiscale du FCPI soient remplies, l'investisseur peut bénéficier d'une exonération d'impôt (hors prélèvements sociaux) sur les sommes que le Fonds pourrait distribuer et sur les éventuelles plus-values.

Eurazeo Global Investor attire l'attention des investisseurs sur la durée de blocage de 7 ans pouvant aller jusqu'à 9 ans pendant la durée de vie du fonds, soit au plus tard le 31 décembre 2033 (date de clôture de la liquidation du portefeuille), pendant laquelle les porteurs de parts ne peuvent demander le rachat de celles-ci, sauf cas de déblocage anticipés limitativement prévus dans le règlement du FCPI.

Le niveau de frais auquel est exposé ce Fonds suppose une performance élevée et peut donc avoir une incidence défavorable sur la rentabilité de l'investissement. La performance, fonction de la composition de l'actif du Fonds, peut ne pas être conforme aux attentes de l'investisseur.

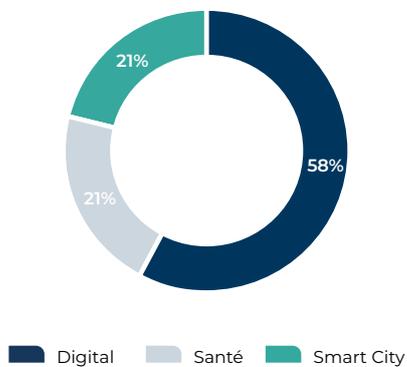
Marché

Les changements technologiques remodelent les économies mondiales, les nouvelles technologies et les modèles d'entreprise innovants, améliorant à la fois l'efficacité et la productivité. En réponse à cette évolution, Eurazo Global Investor est convaincue que l'écosystème numérique européen a pris de l'ampleur au cours des dernières années pour devenir l'un des pôles mondiaux les plus dynamiques.

Secteurs d'investissement :

Les entreprises sélectionnées par la société de gestion pour faire partie du portefeuille du FCPI Eurazeo Patrimoine 2024 évoluent dans les secteurs du digital, des « smart city » et de la santé.

Répartition sectorielle des investissements
réalisés par les FCPIs au 31/12/2022 ¹



Le Fonds permet aux investisseurs de profiter de la dynamique sur le long terme et du potentiel de croissance des entreprises innovantes, en contrepartie d'un risque de perte en capital et d'une durée de blocage de 7 ans, prorogable jusqu'à 9 ans, par le biais :

- d'une « culture de capital » : les entreprises dites « innovantes » ont en général, d'après l'expérience de la Société de Gestion, peu recours à la dette, elles seront principalement financées par du capital.
- de l'innovation technologique qui est la clé des nouveaux marchés de demain.

Une opportunité pour les clients particuliers de financer l'économie réelle

Le Fonds a pour objectif d'investir dans **une trentaine d'entreprises**, françaises et européennes innovantes, non cotées au moment de l'investissement. L'investissement, ainsi que l'accompagnement de l'équipe de gestion apporté aux entreprises sélectionnées, a pour objectif de les faire croître, et de créer de l'emploi, de manière directe ou indirecte.

Le FCPI pourra participer directement à l'augmentation du capital de l'entreprise afin de mettre en œuvre une stratégie de croissance claire : développement international, nouveaux produits, nouveaux services.

AVANTAGES	PRINCIPAUX RISQUES
Financement de PME Exposition diversifiée en France et en Europe Réduction d'impôt sur le revenu (sous conditions) Coinvestissement avec des fonds de taille importante : <ul style="list-style-type: none"> • exposition à des tailles de transaction généralement peu accessibles aux clients privés 	Risque de perte en capital Risque d'illiquidité des actifs du Fonds Risque lié au niveau de frais élevé Risque lié aux entreprises innovantes

¹ Répartition sectorielle des 15 derniers FCPIs de la gamme Patrimoine (2013-2022)

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la durée minimale de blocage des investisseurs dans le Fonds est de sept (7) ans, soit jusqu'au 31 décembre 2031, prorogeable deux fois un (1) an par la Société de Gestion, soit jusqu'au plus tard le 31 décembre 2033, sauf cas de déblocage anticipé prévu dans le Règlement. Le FCPI, catégorie de fonds commun de placement à risque, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce FCPI décrits à la rubrique « Profil de risque » du Règlement. Enfin, l'agrément de l'Autorité des marchés financiers ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par le FCPI de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Le Fonds ne disposant d'aucune garantie en capital, il présente un risque de perte en capital (le capital investi peut ne pas être intégralement restitué aux investisseurs). Vous ne devez pas réaliser un investissement dans le Fonds si vous n'êtes pas en mesure de supporter les conséquences d'une telle perte.

Préalablement à toute souscription, l'investisseur est invité à s'assurer, auprès de son conseiller, que cette solution d'épargne est adaptée à sa situation patrimoniale et financière, à ses objectifs et horizon de placement, à ses connaissances financières ainsi qu'à son profil investisseur et ses préférences en matière de finance durable.

Il est également précisé que le Fonds pourra, à titre accessoire, détenir directement des titres de capital offrant une rentabilité plafonnée sous forme d'Actions de Préférence. Il s'agit notamment d'actions conférant un droit préférentiel par rapport aux autres actions émises par la société cible émettrice (i) sur ses dividendes ou son boni de liquidation (attribution prioritaire ou répartition préférentielle) ou (ii) sur le prix de cession des actions émises par ladite société en cas de rachat de celle-ci par toute personne.

Les Actions de Préférence ainsi détenues directement par le Fonds et certaines clauses des pactes d'actionnaires conclus dans le cadre de la détention de ces Actions de Préférence peuvent prévoir un plafonnement du prix de cession desdites actions. Ainsi, par exemple, dans le cas d'un scénario médiant (valorisation de la société cible à +100%), la performance des actions dont pourrait bénéficier le Fonds lors de leur cession peut être plafonnée à un seuil déterminé à l'avance (par exemple +10% de la valeur initiale des actions) dans un pacte d'actionnaires, alors qu'un investissement par le Fonds en titres de capital sans mécanisme de préférence prévoyant un tel plafonnement aurait permis au Fonds de profiter pleinement de la hausse de valeur desdites actions lors de leur cession. A titre illustratif, un tableau a été inséré ci-dessous pour représenter les effets d'une hypothèse de plafonnement à 10% d'une Action de Préférence dans un scénario optimiste :

Scénario	Prix de souscription	Valeur estimée	Valeur de cession /rachat	Perte unitaire pour le Fonds	Plus ou moins-valeur nette sur la cession/le rachat
Pessimiste	100 €	0	0	0	-100 €
Médiant	100 €	120 €	110 €	-10 €	+10 €
Optimiste	100 €	200 €	110 €	90 €	+10 €



EURAZEO

Eurazeo Global Investor

1 rue Georges Berger
75017, Paris France

eurazeo.com